

Saix, le 15 mars 2018

Monsieur le Président
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11320 MONTFERRAND

Dossier suivi par : Matthias COTTEREAU

Objet : Avis de la Communauté de Communes Sor et Agout sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais

Référence : MC n° 077

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier reçu le 26 décembre 2017 relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais, la Communauté de Communes Sor et Agout (CCSA) souhaiterait émettre un avis favorable assorti de réserves.

Sachez tout d'abord que notre Intercommunalité soutient l'esprit général de votre projet, cependant, nos territoires partageant un paysage et des bassins de vie communs, nous sommes particulièrement vigilants quant à la conservation de l'équilibre entre les espaces urbanisés et ruraux ainsi que la quantité de logements accueillis à l'intérieur et hors des polarités.

Plus précisément :

- La perspective, en matière de production de logements, est ambitieuse aux portes de la CCSA, et ce y compris dans des villages faiblement peuplés. Il est prévu une augmentation d'un quart voir d'un tiers du nombre de logement à l'horizon 2030. Ces potentialités offertes dans des bassins de vie communs, risquent de mettre en péril la politique de recentrement des logements sur les polarités que nous souhaitons mettre en place dans le cadre d'un PLUi en cours d'élaboration. Il serait souhaitable de limiter la constructibilité dans les villages en pondérant le nombre de logements à produire avec :
 - o le nombre de logements existants,
 - o la présence de commerces/services/équipements de proximité,
 - o la présence d'emplois,
 - o et la desserte en transports en commun.

Cela vaut tout particulièrement pour les villages (hors polarités) au nord de la ligne Caraman-Revel.



Communauté
de Communes
SOR & AGOUT

- La carte des orientations spatialisées de la Trame Verte et Bleue correspond partiellement aux enjeux développés par la CCSA dans la TVB de son PLUi. Un ajustement serait souhaitable afin de faire correspondre au mieux les deux documents.

Conscient de l'intérêt que vous porterez au développement équilibré de nos territoires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Communauté de Communes Sor et Agout
Espace Loisirs "Les Etangs"
81710 SAIX

Sylvain FERNANDEZ